

Inspection de l'éducation nationale Circonscription de Senlis

Aide à l'utilisation du numérique dans la gestion d'école



Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Circulaire de référence : https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/elections60/2013_ElectionsCE/elec_circulaire.pdf

L'accès à l'application en ligne se fait par le portail Arena : <u>https://portail.ac-amiens.fr/arena/</u> et au moyen de la **clé OTP**, menu **\U2014 Enquêtes et pilotage**, lien Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

Pour les enseignants faisant fonction, le lien n'apparaît pas sur le portail Arena mais en copiant-collant l'URL ci-après dans le navigateur, il est possible d'accéder à l'application : <u>https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/elections60/</u>



1. Cas de carence de candidat

La déclaration de carence doit être faite entre la date-limite de dépôt des listes de candidatures et la date-limite de saisie des listes sur l'application. Si mon ácole est en carence de candidature (absence de candidat / absence de liste recevable) au 03 octobre 2011 minuit. Je valide ce statut en cochant la case et je termine en cliquant sur le bouton déclarer. Je déclare mon école en carence de candidature Valider la carence En cas d'absence de candidats ou de listes recevables, l'état de carence doit être pronocé à la date de clôture de réception des listes Vous souhaitez déclarer votre école en carence de candidature: absence de liste recevable à la date du 03 octobre 2011 minuit. La mise en carence de votre école est définitive. Nombre de classe(s) concernée(s) par la demande : La confirme ma demande: La déclaration de carence étant irréversible, une confirmation est nécessaire ainsi que le nombre de classes concernées pour permettre la gestion du tirage au sont ultérieur.

2. Gestion des listes et des candidats



Attention : à ce stade, aucun candidat n'est affecté à la liste, seulement le nom du « présentateur » est saisi. Si le présentateur est une personne physique, il faudra à nouveau entrer ce nom à l'identique dans le premier champ de la liste des candidats à l'étape suivante :





Inspection de l'éducation nationale

Circonscription de Senlis

Aide à l'utilisation du numérique dans la gestion d'école



Election des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

3. Saisie des résultats

Lors de la saisie des résultats, les listes vides (sans candidat) seront AUTOMATIQUEMENT effacées.

Le nombre de sièges doit être égal au nombre de classes de l'école.

Le nombre d'électeurs est le nombre total de parents (en général, 2 par famille).

Saisie des résultats du scrutin des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école Espace ouvert le jour du scrutin. Nombre de sièges à pourvoir (N=nombre de classes) 0 -Nombre d'électeurs inscrits : Nombre de votants : **RESTRICTIONS** L'ensemble des champs doit Bulletins blancs et nuls : être pourvu. Seuls les caractères Saisie des suffrages exprimés par liste numériques sont autorisés. Liste A-Hors Asso présentée par Jean Dupont : Le total des scores de chaque Liste B-Hors Asso présentée par Paul Martin : liste doit être égal au nombre de votants moins le nombre de Enregistrer les résultats bulletins blancs ou nuls 4 *Le nombre de sièges pourvus par tirage au sort devra faire l'objet d'un envo ultérieur dans un délai de 5 jours après la proclamation des résultats.

4. Synthèse après saisie

verbal sera éditable au format pdf.

